

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **Isoprim weiss****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes Peinture selon la fiche technique no.
364

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l#objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d#autres utilisations.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéInformation sur l'entreprise Dold AG
Hertistrasse 4
CH-8304 Wallisellen
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48
Fax: +41 / 44 / 877 48 62
Courriel: info@dold.ch
Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

*classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Flam. Liq. 3; H226

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE R10

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02

*Mention d'avertissement

attention

Valeurs H

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

*Valeurs P

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

2.3 Autres dangers

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

La préparation contient des solvants organiques. Inhalation, contact avec la peau et par ingestion de solvants, ainsi que la formation de gaz inflammables, explosifs mélanges vapeur-air éviter.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
C(9-12)-Isoalkane	No. CAS: 90622-57-4 No.-CE: 292-459-0	R53	10.0 - 25.0 %
		Aquatic Chronic 4; H413	

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas d'ingestion	En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.
---	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).
Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.
Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages en commun Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Consignes d'entreposage Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original.
Température de stockage conseillée : 5-22 °C
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

2-Butoxyéthanol

Allemagne

Valeur	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
100 mg/l	U	c	Butoxyessigsäure	14

Source: 14 - TRGS 903

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	4(II)	20	98	01/06	13

*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Hautresorptiv. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme sensibilisateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	H	4x	20	98	40	200	30(Miw)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Valeur	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Remarque	Matériau d'analyse	Source
100 mg/l (756,7 µmol/l)	Acide butoxyacétique	c, b	N	U	87
200 mg/l (1513,4 µmol/l)	Acide 2-butoxyacétique total	c		U	87

Source: 87 - 87

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
HSE, INRS, NIOSH, v. ann. 1.9.2	10	49	20	98	H B SSC	Yeux, VRS{TC AN}	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Europe

Date d'émission	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
2000/39	98	20	246	50	Peau	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Matière appropriée:	PE (polyéthylène).
Matière non-appropriée:	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Substance de référence:	Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de travail appropriés.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.
Mesures d'ordre technique	Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	blanc et teintes diverses
Odeur	charakteristisch
Point d'éclair [°C]	41 °C
Densité [g/cm ³]	1.15 g/cm ³
Hydrosolubilité [g/l]	non miscible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Décomposition thermique	Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition dangereux.
-------------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	forte chaleur. fort rayonnement UV
---------------------	---------------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****11.2 Indications complémentaires**

Expériences issues de la pratique

Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires. L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peut engendrer des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.)

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****12.6 Autres effets néfastes**

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Il n'y a pas de données disponibles sur le produit. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Code des déchets

Code de déchets CH/UE: 080111

Nature du déchet

Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés

Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 – Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	*Transport terrestre ADR/RID	*Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Isoprim weiss

No d'article: F 6899

Date de révision: 18.11.2014

Version: 2/fr

Remplace la version du: 05.03.2012

Date d'impression: 18.11.2014

	*Transport terrestre ADR/RID	*Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IA-TA
14.2 Description des marchandises	Kein Gefahrgut nach ADR/RID. Die Kennzeichnung nach ADR/RID entfällt für Gebinde mit einem Fassungsvermögen < 450 L.	Pas de produit dangereux selon IMDG	
14.2 Nom d#expédition des Nations unies		Kein Gefahrgut nach IMDG. Die Kennzeichnung nach IMDG entfällt für Gebinde mit einem Fassungsvermögen < 30 L.	Gefahrgut
14.1 No ONU			1263 Farbe
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			3

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*VOC

EU (g/l): 445

CH (g/kg): 387

Directive Decopaint 2004/42/IIA(g)350(2010)462

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classification de risque selon le VbF Non applicable.

*Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation inflammable

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R R10: Inflammable.
R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Teneur en taux de H H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque Flam. Liq.: Liquide inflammable
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

*Modification par rapport à la dernière version Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *. Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon

Classification	Évaluation
Flam. Liq. 3; H226	

l'ordonnance (CE) N° 1207/2008
[CLP]

Notes de traitement

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations

Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux .

Restrictions conseillées

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.